



Centre national d'information indépendante sur les déchets

Autres sigles

- **Saveur de l'année :**



Aucune garantie de qualité. Ce sigle est décerné par un panel de consommateurs sur une liste définie de produits proposés par les industriels, qui paient pour concourir.

- **Atout certifié qualité, Critère qualité :**



Il atteste le respect d'un cahier des charges contrôlé par un autre organisme certificateur, qui garantit une qualité régulière. Le gain en qualité nutritionnelle et le respect de la nature dépendent des promesses du producteur.

- **Appellation d'origine contrôlée (AOC) :**



Garantit uniquement l'origine d'un pays, d'une région ou d'un terroir (climat, savoir-faire pour des vins, produits laitiers, fruits et légumes, etc), pas le mode de production. Le gain en qualité n'est pas systématique.